

COLLOQUE

LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Mardi 15
février

MADIANA



ODE

OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE

FÉVRIER

15

2022

Mercredi 16

février

TERRAIN

Séquence 1

Les eaux pluviales : Définitions, Enjeux et Chiffres clés





Plan national d'action "gestion durable des eaux pluviales"

-

Mise en perspective dans le contexte martiniquais

Marie TABARY

Ministère de la Transition Ecologique



Rappel du **contexte** autour de la gestion des eaux pluviales en France et du plan national d'actions

Historiquement, gestion en « tout tuyau » des eaux pluviales
→ Changement de paradigme qui s'opère progressivement, recours aux solutions fondées sur la nature, meilleure organisation territoriale ;



Du fait de cette « transition », besoin de connaître l'état actuel de la GEP en France → rapport du CGEDD de 2018

- Recommandations sur la structuration de la gouvernance et sur d'éventuelles évolutions réglementaires nécessaires ;
- Projet de plan pour structurer les actions et mobiliser les partenaires ;

**Marie
TABARY**

Quels sont les constats préalables à l'élaboration du plan d'actions ?



- Constat n°1 : prise en compte insuffisante de la GEP dans les politiques d'aménagement du territoire
- Constat n°2 : une gouvernance locale et un patrimoine parfois mal adaptés → une structuration des services afférents encore balbutiante
- Constat n°3 : une réglementation éclatée et parfois imprécise au regard des enjeux
- Constat n°4 : une recherche dynamique mais mal coordonnée et peu valorisée dans l'opérationnel, lacunaire sur la connaissance des rejets d'eaux usées par temps de pluie

→ En réponse, structuration du plan d'actions en 4 objectifs thématiques

**Marie
TABARY**

Synthèse générale du plan national d'action « gestion durable des eaux pluviales »



24 actions organisées en 4 axes :

- **Axe 1** : intégrer la GEP dans les politiques d'aménagement du territoire en améliorant la transversalité entre acteurs de l'eau et de l'aménagement
- **Axe 2** : mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent en s'appuyant sur les REX
- **Axe 3** : faciliter et accompagner l'exercice de la police de l'eau et de la compétence GEPU pour améliorer la gestion des réseaux par temps de pluie
- **Axe 4** : améliorer les connaissances scientifiques pour mieux gérer les eaux pluviales

**Marie
TABARY**

Plan national d'action "gestion durable des eaux pluviales"

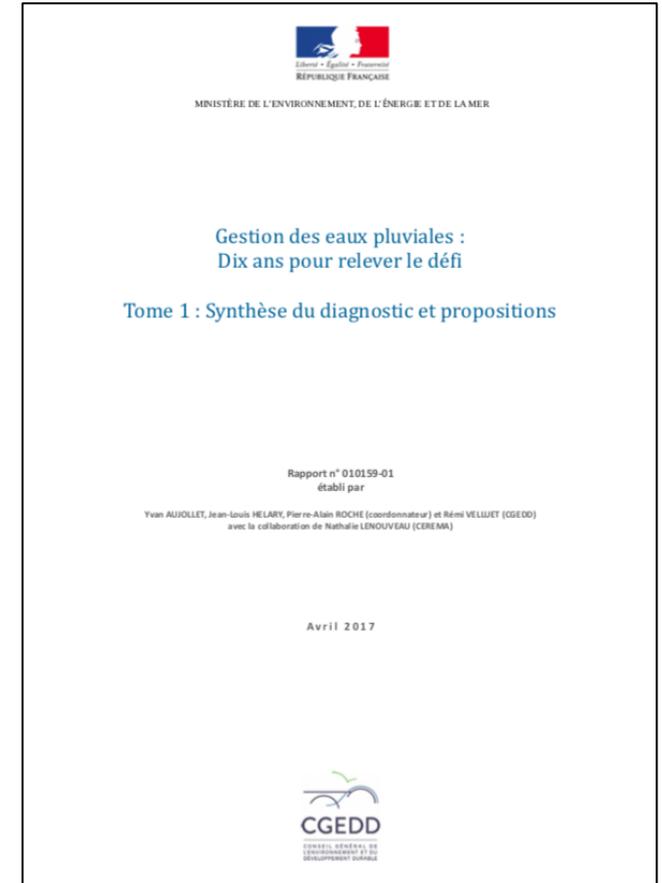


← Plan national d'action
« Gestion durable des eaux
pluviales »

<https://www.ecologie.gouv.fr>

→ Rapport du CGEDD
« Gestion des eaux pluviales :
dix ans pour relever le défis » -
tomes 1 & 2 (2017)

<https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr>



**Marie
TABARY**

Plan national d'action "gestion durable des eaux pluviales"

Axe 1 : intégrer la GEP dans les politiques d'aménagement du territoire en améliorant la transversalité entre acteurs de l'eau et de l'aménagement

Deux échelles d'actions : planification urbaine et aménagement opérationnel

Mise à disposition de ressources techniques et financières

Action 2 : accompagner le déploiement des outils de planification spécifiques à la gestion des eaux pluviales (SDGEP et zonages pluviaux)

Pilote : DGALN et Cerema

Action 4 : faciliter l'accès aux aides financières et techniques disponibles pour les projets en lien avec la gestion des eaux pluviales

Pilote : DGALN et Cerema

Partenaires : Agences de l'eau et Offices de l'eau / OFB



Plan national d'action "gestion durable des eaux pluviales"

Axe 2 : mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent en s'appuyant sur les REX



Gestion intégrée des eaux pluviales = nombreux bénéfices

Objectif de généraliser la connaissance en s'appuyant sur la mise en réseau et les REX



Action 7 : mieux valoriser et donner de la visibilité aux projets vertueux

Pilotes : Agences et offices de l'eau / Cerema

Action 8 : mettre en place un réseau national d'animateurs territoriaux « eaux pluviales » pour structurer et porter des messages communs

Pilotes : GRAIE / ADOPTA Partenaires : DGALN et Cerema

**Marie
TABARY**

Plan national d'action "gestion durable des eaux pluviales"

Axe 3 : faciliter et accompagner l'exercice de la police de l'eau et de la compétence GEPU pour améliorer la gestion des réseaux par temps de pluie



Améliorer l'articulation entre les compétences de l'Etat (police de l'eau) et des collectivités (GEPU entre autres)

Action 13 : Révision de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA et élaboration d'un AMPG

Pilotes : DEB

Partenaires : DHUP / DGPR / Cerema / SD de l'Etat / AE /

OIEAU / CVRH / FNCCR

Action 17 : Expliciter les compétences des collectivités au niveau des EPCI-FP dans les domaines de la gestion des eaux pluviales et du ruissellement

Pilote : DEB / DGCL

Partenaires : FNCCR / Amorce / ADOPTA / Graie

Plan national d'action "gestion durable des eaux pluviales"

Axe 4 : améliorer les connaissances scientifiques pour mieux gérer les eaux pluviales

Evaluer précisément l'impact des eaux pluviales sur les milieux naturels

Développer l'autosurveillance des réseaux d'assainissement par temps de pluie

Action 19 : améliorer la connaissance sur les rejets de temps de pluie issus des réseaux unitaires de collecte des eaux usées en disposant d'une base solide et homogène de données d'autosurveillance

Pilotes : DEB

Partenaires : Agences de l'eau / Services déconcentrés de l'Etat / Graie / FP2E

Action 21 : développer les connaissances sur les sources de pollutions véhiculées par les réseaux d'eaux pluviales pour réduire la contamination des milieux récepteurs

Pilote : Observatoires en hydrologie urbaine



Plan national d'action "gestion durable des eaux pluviales"



Marie
TABARY


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Résumé des porteurs d'actions

Réseaux d'acteurs de l'aménagement en cours d'intégration en tant que partenaires du plan d'action :

- ANCT
- FNAU
- FNCAUE
- EPA / EPF

Plan national d'action "gestion durable des eaux pluviales"

Quelle mise en œuvre pour ce plan national d'action ?

- Lancement officiel le 16 novembre dernier par Bérangère Abba, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique en charge de la biodiversité
- 1^{er} plan sur 3 ans : 2022 – 2024
- Support de valorisation : plate-forme dédiée sous forme d'un pdf interactif, mise en ligne en début d'année 2022
- COPIL réunissant l'ensemble des porteurs d'actions : 1^{er} COPIL le 6 octobre dernier / prochain prévu en début d'année 2022 (date en cours de calage)

